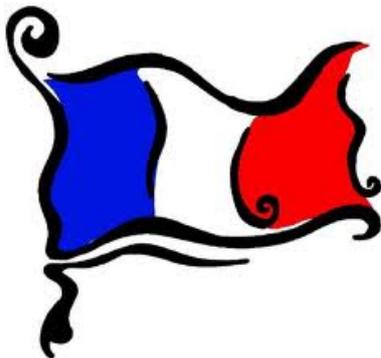


<https://www.pouruneconstituante.fr/spip.php?article683>



"Mondialisation" et langue française

- Cahiers d'exigences : Écrivez vous-mêmes vos exigences en répondant à l'appel -



Date de mise en ligne : lundi 22 avril 2013

Copyright © ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE - Tous droits

réservés

Une forte demande de langue française existe toujours dans le monde, contre la domination exclusive de l'argent-roi et du discours anglo-économique qui l'accompagne, englué dans les délices de Davos.

Des associations de défense de la langue française ont, en ce sens, lancé une campagne auprès des communes.

Nous publions ci dessous un texte type proposé aux élus communaux. Nous joignons par ailleurs, en pièce jointe, une lettre de Monsieur Abdou Diouf, Président de l'Organisation Internationale de la francophonie à Jean-Marc Ayrault, premier ministre, et faisant part de ses inquiétudes quant à l'affaiblissement du français dans l'université.

CampagneCommunesdeFranceLettreauxElus

Suggestion de lettre aux élus municipaux :

« Monsieur (Madame) le Maire (ou : M..... , Conseiller municipal),

Pour la défense et la promotion de la langue française et de la Francophonie, 40 associations de raisons sociales voisines (cf. le site : www.avenir-langue-francaise.fr) tentent depuis 20 ans d'amener nos dirigeants et médias à cesser de consentir à l'anglo-américanisation voulue par des forces financières internationales très puissantes, contre lesquelles le nouveau Président de la République s'est élevé.

Les 40 associations constatent la vanité de leurs efforts pour franchir le barrage de médias acquis pour la plupart à l'idéologie dominante, et pour faire entendre et respecter la volonté populaire, attestée par toutes les enquêtes d'opinion, de maintenir, sans préjudice de nos langues régionales, le rôle du français en France et dans le monde.

Dans l'impossibilité d'obtenir l'organisation d'un referendum sur cette question vitale pour la France comme pour toutes les communautés francophones, nos associations ont lancé une campagne de sensibilisation des collectivités publiques de base en France et ailleurs.

Elles proposent à de nombreux conseils municipaux d'adopter le manifeste joint, participant ainsi à un mouvement informel « Communes de France pour la langue française ». Mouvement qui pourra s'étendre à d'autres pays francophones en une large protestation Contre la pensée unique (Pr. Claude Hagège), et contre la « langue unique » qui la porte, pour conforter partout la diversité linguistique et la place légitime du français .

La première délibération forte en ce sens, par adoption d'un manifeste complet, a été prise le 3 juillet 2012 par le Conseil de Grigny (Rhône). Le mouvement, étendu à la France et au-delà, constituera alors un substitut au referendum d'initiative populaire hélas hors de portée.

Le manifeste qu'il vous est proposé de soumettre à l'adoption formelle de votre Conseil municipal est soutenu par 40 associations pour le français. Rédigé par M. Dominique Gallet, réalisateur de programmes francophones pour la télévision, et par M. Jean-Louis Roy, Québécois qui fut Délégué général du Québec en France et Secrétaire Général de l'ACCT (devenue Organisation internationale d la Francophonie – OIF), il a déjà recueilli plus de 1500 signatures de personnalités de divers pays francophones.

La présentation originale de ses propositions concrètes se trouve sur le site :

http://www.francophonesdumonde.org/?cdpetitions_limitstart=1100#cdpetitions-signatures

Il vous est loisible de le proposer à l'adoption soit tel quel, soit en en tirant des propositions constructives plus adaptées aux préoccupations de votre Conseil.

"Mondialisation" et langue française

Lorsque vous aurez obtenu un vote favorable du Conseil de votre Commune, les 40 associations vous seront reconnaissantes de bien vouloir faire parvenir le texte de la délibération par courrier à Avenir de la langue française, 34 bis, rue de Picpus, 75012, Paris, tel 01 43 40 16 51, et par courriel : avenirlf@laposte.net, après en avoir informé Préfecture et presse locale. Les associations pourront s'occuper de la médiatisation nationale.

Elles attendent votre réponse avec le plus vif intérêt.

Veillez agréer, Monsieur (Madame) le Maire, l'expression de notre gratitude et de toute notre considération..